

2024/30/05/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (arrivée à 21h04), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : PHILIPPE Jean-Luc.

Absent(s) non excusé(s) : LE GRAND Mickaël

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/05/2024
Convocation affichée le : 24/05/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Procuration (s) : 1

Reçu en Préfecture de VANNES le 10/06/2024

Publié ou notifié le 12/06/2024

Certifié exécutoire le 12/06/2024

A GOURIN, le 12/06/2024.....

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



20- EXTENSION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES (ANCV) POUR LA PRESTATION PISCINE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 6 juillet 2001 concernant l'adhésion à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

Il attire l'attention du conseil municipal sur l'opportunité de permettre le règlement des prestations dues au titre des entrées de la piscine municipale au moyen de chèques-vacances et sollicite, à ce titre, l'autorisation de signer avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances une convention d'agrément complémentaire.

Une convention de même type existe déjà pour les prestations dues au titre des gîtes ruraux, d'étape et du camping communal.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer avec l'Association Nationale des Chèques Vacances une convention d'agrément pour le paiement des prestations dues au titre des entrées de la piscine

Département du MORBIHAN

municipale. La demande d'extension se fera par voie dématérialisée au moyen d'une signature électronique.

VU la convention d'agrément en date du 11 juillet 2002,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer avec l'Association Nationale des Chèques Vacances une convention d'agrément pour le paiement des prestations dues au titre des entrées de la piscine municipale.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 30 mai 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.